

Modification de l'ordre des bénéficiaires

conformément au Règlement de la Fondation de prévoyance Épargne 3 de la Banque Cantonale Bernoise SA

À envoyer à : Fondation de prévoyance Épargne 3
de la Banque Cantonale Bernoise SA
LI/VESE, Case postale
3001 Berne

Coordonnées de la preneuse ou du preneur de prévoyance

No de partenaire (inscrit par la banque)

| | |
|-----------------|----------------------|
| Nom | Prénom |
| Rue n° | NPA/Localité |
| Pays | Date de naissance |
| N° de téléphone | Adresse électronique |

État civil

Célibataire Marié(e) Veuf/veuve Divorcé(e) Partenariat enregistré Partenariat dissout

Compte(s) d'Épargne 3 concerné(s)

| | |
|--------|--------|
| Compte | Compte |
| Compte | Compte |
| Compte | Compte |

Remarques

1. La Fondation de prévoyance Épargne 3 de la Banque Cantonale Bernoise SA vérifie la validité de cette déclaration uniquement au moment de votre décès.
2. Le droit définitif à des prestations sera vérifié et déterminé à la survenance du cas de prévoyance, c'est-à-dire à votre décès. Votre situation et le règlement en vigueur à ce moment seront déterminants.

Bénéficiaires

J'ai pris connaissance du Règlement de la Fondation de prévoyance Épargne 3 de la Banque Cantonale Bernoise SA ainsi que des informations contenues aux pages suivantes et, en cas de décès, désigne les personnes suivantes comme bénéficiaires selon la répartition figurant ci-dessous :

| | | | | Part du capital-décès |
|-----|--------|-------------------|-----------|-----------------------|
| Nom | Prénom | Date de naissance | N° AVS | en % |
| | | / / | 756 . . . | |
| | | / / | 756 . . . | |
| | | / / | 756 . . . | |
| | | / / | 756 . . . | |
| | | / / | 756 . . . | |
| | | / / | 756 . . . | |

Confirmation

En modifiant les informations relatives aux bénéficiaires, je prends acte du fait que le présent document remplace toutes les versions antérieures qui ont été remises à la Fondation de prévoyance Épargne 3 de la Banque Cantonale Bernoise SA.

Je m'engage à déclarer sans délai à la Fondation de prévoyance Épargne 3 de la Banque Cantonale Bernoise SA toute modification des informations fournies dans le présent formulaire.

Par ma signature, je confirme avoir dûment rempli le présent formulaire conformément à la vérité et avoir pris connaissance des dispositions réglementaires et légales.

Lieu et date

Signature de la personne assurée

Informations relatives à la modification de l'ordre des bénéficiaires

Principes de l'ordre réglementaire des bénéficiaires

La clause bénéficiaire prévue par le [Règlement de la Fondation de prévoyance Épargne 3 de la Banque Cantonale Bernoise SA](#) distingue plusieurs catégories de bénéficiaires (cf. plus haut). Les principes suivants s'appliquent :

1. les bénéficiaires venant en premier dans l'ordre excluent ceux qui suivent ;
 2. le capital est réparti à parts égales entre plusieurs bénéficiaires de la même catégorie ;
 3. en l'absence d'un héritier légal, le capital revient à la fondation, en cas de décès. Cette dernière ne peut l'utiliser qu'à des fins de prévoyance.
-

Dernières options relatives à la modification de la clause bénéficiaire

Les principes de l'ordre des bénéficiaires offrent à la preneuse ou au preneur de prévoyance les options de modification suivantes :

- a) elle ou il peut décider de modifier au sein d'une même catégorie la répartition des droits des bénéficiaires (en %).
 - b) elle ou il peut désigner un ou plusieurs bénéficiaires de la catégorie conformément à la let. b, ch. 2 et préciser leurs droits, ou alors changer l'ordre des bénéficiaires conformément à la let. b, ch. 3 à 5 et préciser leurs droits.
-

Important

L'évaluation définitive des modifications demandées ne peut avoir lieu que dans le cas d'une prévoyance respectant les dispositions légales et réglementaires.